

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0888

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la société SLCI Promotion sur la parcelle de terrain communautaire située 12, 14, et 16 petite rue de la Doua**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société lyonnaise de construction immobilière (SLCI) souhaiterait construire un ensemble immobilier de 8 500 mètres carrés de SHON, en deux tranches, le long de la rue Léon Fabre à Villeurbanne.

Elle envisage de réaliser une 1ère tranche, d'environ 4 250 mètres carrés de SHON sur un tènement immobilier situé 12 à 16, petite rue de la Doua, à l'angle de la rue Léon Fabre et appartenant pour partie à la Communauté urbaine.

Les modalités juridiques et financières de la cession des 636 mètres carrés de la parcelle cadastrée sous le numéro 56 de la section BH appartenant à la Communauté urbaine n'ont pas encore été formalisées.

Toutefois, la SLCI sollicite l'autorisation de déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur ce terrain ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise la société SLCI à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur la parcelle de terrain communautaire située 12, 14 et 16, petite rue de la Doua.

Cet accord ne permet pas à la SLCI d'entreprendre de quelconques travaux de construction qui pourraient être autorisés sur lesdits terrains.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,